

23 mai 2008 -13:42

Appartient à Conseil des ministres du 23 mai 2008 - Deuxième partie

GRAPA

Augmentation de 2 % de la garantie de revenus aux personnes âgées

Augmentation de 2 % de la garantie de revenus aux personnes âgées

Sur proposition de Mme Marie Arena, ministre des Pensions, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à l'amélioration du pouvoir d'achat par le biais de l'augmentation de la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) au 1er juillet 2008.

Les montants de la GRAPA seront augmentés de 2 % à partir du 1er juillet 2008. Ils s'élèveront à 574,03 euros pour le montant de base et à 861,04 euros pour le montant majoré.

La GRAPA a pour but d'offrir une aide financière aux personnes de plus de 64 ans qui ne disposent pas de moyens suffisants. Elle est perçue par environ 79.000 personnes.

Le projet a reçu l'avis favorable du Comité de gestion de l'Office national des pensions.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe